

LA RENTRÉE SCOLAIRE 1994
Dossier de presse (pages 92, 93, 94)
5 septembre 1994

SAVOIRS ET NOUVELLES TECHNOLOGIES

Dans le cadre du "**Nouveau Contrat pour l'Ecole**", un certain nombre des mesures envisagées constituent des novations, tant au plan de l'utilisation des moyens que de la définition des objectifs. Les nouvelles techniques (audiovisuel et multimédia) occupent ainsi une place plus grande à l'école primaire, au collège et au lycée. Elles sont le moyen d'enseigner plus tôt les langues vivantes ou la musique dans l'enseignement élémentaire. Elles aident à l'information sur les métiers et les formations, notamment au collège. Elles permettent d'élargir la gamme des options proposées dans tous les lycées. Elles deviennent enfin objet d'études : c'est ainsi que *l'image et ses techniques entrent dans les programmes du collège*.

Au-delà de ces aspects nouveaux, il s'agit, en continuité avec les efforts déployés depuis plusieurs années, de développer fortement l'intégration des nouvelles technologies aux différents niveaux d'enseignement, avec le maximum de synergie et de cohérence, et en étant attentif à l'arrivée d'outils - multimédia en particulier - qui vont renouveler, et accroître considérablement, l'importance de l'image et du son dans l'ensemble des processus pédagogiques et des apprentissages.

Trois axes seront donc privilégiés pour l'année 1994-1995.

1°) Développer l'équipement des établissements scolaires, afin de garantir à tous l'égalité d'accès aux technologies audiovisuelles et à l'informatique :

- en poursuivant la mise en réseau informatique interne des établissements scolaires
- en ouvrant sur des dispositifs de communication externe à l'établissement (réseaux nationaux et internationaux tels qu'Internet)

- en complétant l'équipement audiovisuel des établissements (réception, distribution, visualisation, enregistrement).

2°) Renforcer la production des programmes éducatifs

Il s'agit en particulier d'étendre le bénéfice de la procédure de licence mixte, actuellement opérationnelle pour les logiciels pédagogiques dans les lycées et collèges :

- en direction des produits pédagogiques intégrant l'image sur de nouveaux supports (optiques ou magnétique, numériques ou analogique),
- en direction des écoles.

3°) Faciliter l'exploitation pédagogique des documents audiovisuels, notamment ceux diffusés sur la chaîne de la connaissance

- par l'acquisition, si nécessaire, des droits de reproduction et de représentation des programmes diffusés par la chaîne du savoir, de la formation et de l'emploi, permettant une exploitation légale de l'oeuvre audiovisuelle en classe,
- par la mise en place d'un dispositif d'aide à la production de programmes audiovisuels d'intérêt pédagogique.

La mise en oeuvre de cette politique s'appuie, en tant que de besoin, sur la conduite d'expérimentations permettant d'orienter et, le cas échéant, de valider les équipements et les produits et de proposer des modalités d'intégration dans les démarches pédagogiques. Ainsi, *afin de pouvoir offrir dans les prochaines années, toutes les options dans tous les Lycées, grâce aux nouvelles techniques, plusieurs expériences seront lancées dès cette rentrée*, notamment dans les académies de Caen, Nice, Rouen et Strasbourg qui permettront de mieux apprécier comment et dans quelles conditions le recours à ces techniques peut s'harmoniser, au sein d'un même réseau d'établissements, avec la visioconférence et l'enseignement en face à face.

*

* *

LA CHAÎNE DU SAVOIR ET DE LA CONNAISSANCE

Annoncée pour la fin 1994, la naissance de "La Cinquième", chaîne de télévision hertzienne dédiée au savoir, à la formation et à l'emploi, est considérée comme une chance pour l'Education Nationale. Dans la brèche ouverte par "Génération 3", programme diffusé sur France 3 depuis septembre 1993 à l'initiative conjointe de l'Education Nationale et de France Télévision, les programmes de télévision à vocation éducative seront ainsi mis en plus grand nombre à la disposition des maîtres. Diffusables également sur cassettes, grâce aux magnétoscopes, ces programmes emprunteront l'une ou l'autre des directions suivantes : ils ouvriront l'accès aux savoirs, comme celui des langues ; ils offriront une information complémentaire sur les métiers et sur les formations qui y conduisent ; ils présenteront les diverses réalités économiques, sociales et juridiques, du monde d'aujourd'hui ; ils restitueront enfin les grands documents, historiques, géographiques, scientifiques ou biologiques de notre époque au même titre que les oeuvres maîtresses, portées à l'écran, de notre patrimoine, littéraire ou artistique,

Diffusée sur le cinquième réseau, la chaîne du savoir, de la formation et de l'emploi devrait ainsi permettre à notre pays de combler son déficit dans un domaine où d'autres, comme les Etats-Unis, la Grande-Bretagne et le Japon, détiennent aujourd'hui une position enviable : celui des programmes audiovisuels éducatifs. Ces programmes ne sauraient être ni des palliatifs, ni des supplétifs : ce sont des auxiliaires souvent utiles, et même, parfois, des adjuvants nécessaires. Ils permettent à l'enseignement à distance, le seul possible dans certains cas, de franchir une nouvelle étape. Ils favorisent, en même temps qu'ils le défient sur son propre terrain, le renouveau de l'enseignement traditionnel, qui met le maître et l'élève dans une situation de face à face. C'est la raison pour laquelle l'Education Nationale veillera, de diverses façons, au respect, pour chacun de ces programmes, de ses exigences à la fois pédagogiques et scientifiques.

Dès cette année 1994-1995 et dans le cadre du "**Nouveau contrat pour l'école**", des programmes audiovisuels nouveaux permettront l'initiation aux langues vivantes (anglais, allemand, italien, espagnol), dans le cadre de l'enseignement précoce des langues vivantes, destiné aux élèves de cours élémentaire.